

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2001 B 10406
Numéro SIREN : 435 339 296
Nom ou dénomination : CASELLI ET ASSOCIES

Ce dépôt a été enregistré le 17/10/2019 sous le numéro de dépôt 120407

DEPOT D'ACTE

DATE DEPOT : 17-10-2019

N° DE DEPOT : 2019R120407

N° GESTION : 2001B10406

N° SIREN : 435339296

DENOMINATION : CASELLI ET ASSOCIES

ADRESSE : 23 rue Balzac 75008 Paris

DATE D'ACTE : 16-10-2019

TYPE D'ACTE : Décision(s) de l'associé unique

NATURE D'ACTE : Changement de président

CASELLI & ASSOCIES

Société par actions simplifiée au capital de 115 000 euros
Siège social : 23 Rue Balzac, 75008 PARIS

435 339 296 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 16 OCTOBRE 2019

L'an 2019,
Le 16 octobre,
A 10 heures,

La société CAP ECGE, Société par actions simplifiée au capital de 8 000 euros, ayant son siège social 53 Rue de la Chaussée d'Antin, 75009 PARIS, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 500 109 509 RCS PARIS,

Représentée par son gérant, Monsieur François DUBLOIS,

Associée unique de la société CASELLI & ASSOCIES,

En présence de Monsieur Edgar VIEIRA, Président non associé de la Société,

A pris les décisions suivantes :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement du Président démissionnaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport du Président et prenant acte de la démission de Monsieur Edgar VIEIRA de son mandat de Président à compter de ce jour, nomme en qualité de nouveau Président, sans limitation de durée :

Monsieur François DUBLOIS
Né à Paris (13ème) le 23 avril 1968
De nationalité française
Demeurant 36 Rue de Penthièvre, 75008 PARIS



Monsieur François DUBLOIS accepte les fonctions de Président et déclare, en ce qui le concerne, n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions.

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

CAP ECGE
Monsieur François DUBLOIS

